

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



1600^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 20 novembre 1967,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Point 93 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.</i>	1

Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies

1. Le **PRESIDENT**: L'Assemblée va commencer ce matin l'examen du point 93 de l'ordre du jour, à propos duquel elle est saisie de deux projets de résolution [A/L.531 et A/L.532].

2. Je prie instamment les représentants qui désirent prendre la parole de se faire inscrire le plus tôt possible sur la liste des orateurs. Je demande également aux membres de l'Assemblée qui ont l'intention de présenter de nouvelles propositions ou des amendements de le faire dès que possible.

3. M. HUOT SAMBATH (Cambodge): Depuis deux décennies le problème chinois est examiné et discuté par l'Assemblée générale. Ceux qui sont contre le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine raisonnent comme s'il s'agissait de l'admission d'un nouveau Membre et en même temps de la reconnaissance d'un gouvernement. Chaque année ils ont recours à des manœuvres dilatoires, malhonnêtes et indignes pour retarder l'inévitable. Cette année encore, ils ont présenté un projet de résolution [A/L.532] exigeant un vote à la majorité des deux tiers et que ce vote soit fondé sur une appréciation des mérites de la République populaire de Chine.

M. Molina Ureña (République Dominicaine), vice-président, prend la présidence.

4. Voyons maintenant leur projet. Ils prétendent que:

"... chaque fois que plus d'une autorité prétend être le gouvernement qualifié pour représenter un Etat Membre à l'Organisation des Nations Unies et que la question donne lieu à controverse au sein de l'Organisation, cette question devrait être examinée à la lumière des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et des circonstances propres à chaque cas."

5. Pour tous ceux qui sont de bonne foi, le gouvernement qui représente depuis 1949 la Chine et les 750 millions de Chinois est celui de la République

populaire de Chine. S'il y a eu "controverse au sein de l'Organisation", cette controverse a été créée par les impérialistes américains et leurs satellites. Ce sont les Etats-Unis et les gouvernements dépendant de Washington qui ont prétendu et continuent de prétendre que c'est cette poignée de réfugiés dirigés par Tchang Kaï-chek se trouvant à l'heure actuelle sous la protection de la marine et de l'armée américaines dans la province chinoise de Taiwan qui représentent les 750 millions de Chinois, avec lesquels ils n'ont d'ailleurs plus eu de contact depuis deux décennies.

6. La situation est unique. Un homme, qui ne peut se maintenir au pouvoir à Taiwan qu'avec la seule aide des Etats-Unis, a des prétentions sur toute la Chine! Aujourd'hui même, ses représentants assurent les Membres de l'Organisation des Nations Unies, sur un ton péremptoire, que Tchang Kaï-chek est toujours le maître de la Chine et que le peuple chinois souhaite son retour avec ferveur!

7. A Taiwan, la seule réalité, dans un monde d'illusions, est militaire. La véritable raison du maintien de la force militaire de 500 000 hommes à Taiwan est double: d'abord, c'est une raison pour tirer de l'argent des Etats-Unis, qui soutiennent la charge de cette armée, source de devises étrangères, à savoir plus de 3 milliards de dollars d'aide américaine depuis 1950.

8. Enfin, ce qui est très important — car ce n'est pas cette armée de 500 000 hommes qui empêcherait le peuple chinois de libérer la province chinoise de Taiwan — c'est qu'une présence militaire aussi importante permet à cette poignée de réfugiés chassés par le peuple chinois de maintenir une dictature absolue sur l'île de Taiwan. Cependant, malgré cette présence militaire de 500 000 hommes, Tchang Kaï-chek ne pourrait durer un mois sans le soutien des Etats-Unis.

9. Pour les Chinois, Tchang Kaï-chek est lié à une période de leur histoire, maintenant dépassée, où ils étaient dans un état d'infériorité. En effet, pendant plusieurs siècles, le peuple chinois a été humilié par l'Occident. Comme l'a écrit, dans son livre *L'arbre blessé*, ce grand écrivain chinois bien connu et dont le mari était général du Kuomintang, Mme Han Suyin,

"Les terres n'appartenaient plus aux Chinois; il y avait des concessions britanniques, françaises, belges et autres, entourées de fils de fer barbelés en réseau si épais qu'on ne pouvait pas voir au travers, entre les Européens et les Chinois^{1/}."

L'auteur a cité quelques exemples, en rappelant qu'en 1900, les paysans chinois se sont révoltés contre la

^{1/} Han Suyin, *L'arbre blessé*, Paris, Stock, édit., 1965, p. 309.

domination étrangère. Les représailles furent immédiates:

"Pékin fut mis à sac par les armées de l'Occident et par le Japon, et 50 000 personnes moururent. Les citernes étaient pleines de cadavres, les rues jonchées de corps d'hommes, de femmes et d'enfants couchés dans des mares de sang^{2/}."

10. Mme Han Suyin a rappelé également qu'un auteur, dans un livre sur la Chine publié à Londres en 1934, a cité cette phrase d'un officier allemand qui se donnait du bon temps à Pékin:

"Quand je suis à la chasse au faisan, je tue les mâles, j'épargne les femelles, et je laisse vivre les petits; mais quand je chasse un Chinois, je tue tout: hommes, femmes et enfants, jeunes et vieux^{2/}."

Et Mme Han Suyin conclut:

"Si la Chine est communiste aujourd'hui, c'est parce que les puissances occidentales l'y ont forcée; et si les peuples d'Asie commencent à croire que rien ne peut s'accomplir sauf par les armes, c'est parce que des dizaines d'années de violence leur en ont fourni la preuve. Tout est conditionné par l'expérience. Notre avenir est décidé avant notre naissance. Les nouvelles générations reçoivent en ce moment le même enseignement: que le canon est, en définitive, le seul arbitre, et c'est encore l'Occident qui le leur apprend^{3/}."

11. Mme Han Suyin nous a donné également des renseignements intéressants sur la situation des anciens collaborateurs de l'ancien régime:

"...je rencontrai des douzaines de gens, que j'avais connus quand mon mari était général du Kuomintang, et nous parlâmes. Je vis certains de ses camarades officiers qui avaient autrefois servi Tchang Kaï-chek... Ils étaient vivants, en bonne santé, utiles et ralliés à la Chine nouvelle... Parmi ces gens maintenant installés à Pékin, travaillant ou placés à cause de leur âge dans des sinécures, se trouvait une bonne poignée d'anciens seigneurs de guerre, dont le glaive d'exécuteurs des hautes œuvres est encore taché du sang de centaines de révolutionnaires communistes décapités ou torturés... et qui étaient là, néanmoins, sains et saufs, à Pékin. Mais voilà, nous étions en Chine; c'est pourquoi la révolution chinoise est différente de toutes les autres, et pourquoi tant d'hommes comme mon père s'y rallièrent; on n'y massacra pas aveuglément, le pardon existait pour ceux qui montraient leur repentir et disaient la vérité, il y avait une place pour chacun, même pour un empereur mandchou, dans cette révolution^{4/}."

12. Après avoir réussi à se libérer totalement de l'emprise étrangère, les Chinois se sont engagés dans un travail d'édification nationale dont ils mesurent sans illusions l'ampleur et la durée.

13. Le refus opposé par les Etats-Unis d'Amérique au rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits à l'ONU s'inspire de considé-

rations politiques totalement opposées à l'esprit qui présida à la fondation de notre organisation. Il est indiscutable que, conformément aux principes de la Charte, le peuple chinois, comme le peuple américain ou comme n'importe quel peuple, avait parfaitement le droit d'adopter le régime politique de son choix sans perdre pour autant ses droits internationaux. Bon nombre de pays ont connu, eux aussi, des révolutions populaires et n'en ont pas moins conservé leur siège à l'Organisation. Pourquoi, dans ces conditions, appliquer une mesure discriminatoire et entièrement arbitraire à l'égard de la République populaire de Chine?

14. La question qui se pose ici n'est pas de savoir s'il faut ou non admettre la Chine à l'Organisation des Nations Unies, mais elle est de savoir qui représente la Chine et les 750 millions de Chinois. Est-ce le régime de Tchang Kaï-chek, ce régime chassé par le peuple chinois et réfugié dans la province chinoise de Taiwan sous la protection des impérialistes américains et qui ne peut survivre qu'avec l'aide américaine, ou est-ce ce régime populaire installé à Pékin et qui a l'approbation et le soutien des 750 millions de Chinois?

15. La République populaire de Chine n'est pas une puissance candidate à l'admission à l'ONU. Elle représente un pays, la Chine, qui fait partie de notre organisation et qui est en outre l'un de ses Membres fondateurs et l'un des membres permanents du Conseil de sécurité.

16. Il est faux d'affirmer que c'est un régime — la "République de Chine" telle qu'elle existait en 1945 — qui a participé à la création des Nations Unies, car la Charte, dans son Article 3, ne se réfère pas aux régimes, mais uniquement à des Etats.

17. Il y a deux ans, le porte-parole d'un Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et membre permanent du Conseil de sécurité, la France, a déclaré:

"En prévoyant que la Chine assumerait les responsabilités particulières qui sont celles d'un membre permanent du Conseil de sécurité, la Charte n'a pas entendu confier des droits et des obligations à un gouvernement. Elle les a fait assumer par un Etat, compte tenu de tout ce qu'il représente et de son poids dans l'équilibre mondial. C'est dire que l'exercice de ces droits et la charge de ces obligations reviennent au gouvernement qui contrôle effectivement le territoire, qui dispose des moyens et qui représente les populations en cause. Or, c'est le Gouvernement de Pékin qui, après avoir assuré et maintenu l'unité du pays, est seul capable de parler et d'agir pour son compte." [1372ème séance, par. 39.]

18. Il convient de noter que, sur les quatre membres du Conseil de sécurité, trois ont admis que c'est le Gouvernement de la République populaire de Chine qui représente le peuple chinois et qui a seul le droit de parler en son nom et de le représenter ici, au sein de l'Organisation des Nations Unies.

19. La Chine est un Etat Membre et nul ne peut contester que son gouvernement ne soit pas le Gouvernement de la République populaire de Chine. Sur le plan juridique, l'Assemblée générale n'a d'autre mission que de faire en sorte que les représentants de la

^{2/} Op. cit., p. 122.

^{3/} Op. cit., p. 281.

^{4/} Op. cit., p. 60 et 61.

République populaire de Chine prennent aux Nations Unies la place qui est la leur, c'est-à-dire celle de la Chine, et de se prononcer par un vote à la majorité simple sur les pouvoirs des délégués qu'elle nommera, puisqu'il ne s'agit pas ici d'une admission ni d'une décision sur une question importante, au sens prévu par l'Article 18 de la Charte.

20. Pour les raisons que je viens d'indiquer, la délégation cambodgienne rejette énergiquement le projet de résolution [A/L.532], patronné par les Etats-Unis.

21. Depuis ces derniers temps, certains pays s'agitent en vue de faire séparer la province chinoise de Taiwan de la Chine. Cette solution immorale des "deux Chines" ne saurait un seul instant retenir notre attention car il n'existe qu'une seule Chine. Prétendre le contraire serait non seulement créer un précédent dangereux, mais également commettre une injustice et une violation flagrante des principes mêmes de la Charte des Nations Unies qu'aucun pays indépendant et souverain ne saurait tolérer.

22. Taiwan fait partie du territoire chinois tant de jure que de facto. Pendant la seconde guerre mondiale, les Déclarations du Caire (1943) et de Potsdam (1945), dont les Etats-Unis sont signataires, ont confirmé le statut de Taiwan en proclamant que le territoire chinois de Taiwan, dont le Japon s'était emparé après la guerre sino-japonaise de 1894, devrait être restitué à la Chine à la fin de la guerre. Après la reddition du Japon, le Gouvernement chinois de l'époque a officiellement repris Taiwan, qui a été proclamé une province de la Chine. C'est là un fait reconnu par de nombreux pays, y compris les Etats-Unis. A présent, si Taiwan n'est pas encore rentré au sein de sa mère patrie, c'est uniquement parce que les Etats-Unis occupent cette île par la force.

23. Il est certain que, sans la restitution à la Chine de la province de Taiwan, administrée sans aucun titre par les Etats-Unis, et sans l'invitation adressée à la République populaire de Chine de reprendre sa place parmi nous, avec tous ses droits et prérogatives, les Nations Unies ne pourront jamais jouer le rôle qui leur incombe et, bien au contraire, confirmeront leur impuissance chaque année davantage.

24. Tous les pays indépendants situés sur le continent asiatique, qui ont des frontières communes avec la République populaire de Chine ou qui en sont voisins, à savoir l'Inde, le Pakistan, le Népal, l'Afghanistan, la Birmanie, la Mongolie, le Cambodge, Ceylan, la République populaire démocratique de Corée et la République démocratique du Viet-Nam — sauf, bien entendu, la Thaïlande, cette colonie et base d'agression américaine en Asie du Sud-Est — sont favorables au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et confirment que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul représentant légitime du peuple chinois et qu'il est seul qualifié pour représenter la Chine à l'Organisation.

25. A ceux qui clament que la Chine fait preuve "d'agressivité" et ne saurait par conséquent prendre place parmi les Nations Unies, la délégation cambodgienne tient à souligner que si la Chine diffuse son idéologie, les Etats-Unis imposent partout dans le monde leurs bases militaires, leurs troupes

d'occupation, leurs guerres "locales", leurs gouvernements fascistes issus de coups d'Etat de la CIA.

26. Il est évident et incontestable que c'est la politique de blocus, de pressions et de menaces des Etats-Unis qui a conditionné l'orientation générale de la politique de la République populaire de Chine.

27. A ce sujet, je voudrais citer les passages suivants d'un livre écrit par l'ancien conseiller spécial du président Kennedy et du président Johnson. Dans son livre Un héritage amer: le Viet-Nam, M. Arthur M. Schlesinger a écrit:

"Quel est donc le point de vue de Pékin? C'est évidemment que l'Amérique est en train de faire un effort gigantesque pour encercler et étrangler la Chine ^{5/}."

Il convient de noter que les récentes déclarations de M. Dean Rusk et de M. MacNamara viennent encore confirmer ce point de vue. M. A. M. Schlesinger continue:

"Mais nous ne devrions pas nous étonner de ce qu'une équipe de marxistes-léninistes dogmatiques interprète de cette façon l'extraordinaire déploiement d'armées, de bateaux de guerre et de bases militaires américaines à des milliers de kilomètres des Etats-Unis, le tout mobilisé, de l'aveu même des responsables de Washington, contre personne d'autre que les Chinois. Imaginez ce que nous pourrions penser si les Chinois avaient 400 000 hommes au sud du Mexique se battant pour réprimer une rébellion considérée comme proaméricaine, si les Chinois y avaient construit de puissantes bases militaires, si les avions chinois bombardaient tous les jours le nord du Mexique, si une puissante flotte chinoise contrôlait le Pacifique au large de nos côtes et si Pékin dénonçait les Etats-Unis comme la plus grande menace à la paix du monde. La question — qui préoccupe tellement notre sens de la justice — de savoir qui est l'"agresseur" dépend beaucoup de qui regarde, à travers quelles lunettes et avec quels verres fumés. Les responsables de Pékin ont certainement étudié Munich avec autant de soin que le Secrétaire d'Etat américain. Ils sont convaincus que nous sommes en route pour les enterrer; ils croient également que l'apaisement est une invitation à redoubler l'agression et, quelle que soit leur répugnance, le souci de leur survie nationale les fera combattre à un moment ou à un autre. "Sauver nos voisins", a annoncé Pékin le 4 novembre 1950, "est nous sauver nous-mêmes" ^{6/}."

28. Certains pays dépendant de Washington ont prétendu, au cours de la discussion générale, que la Chine fait du "chantage nucléaire", pendant qu'elle multiplie des efforts pour se constituer une force de dissuasion, alors que les Etats-Unis, non contents d'avoir accumulé d'énormes stocks d'armes atomiques et thermonucléaires, continuent de procéder à des expériences souterraines. D'après la presse américaine elle-même, les Etats-Unis ont procédé, rien que pour cette année, à 24 expériences souterraines.

^{5/} A. M. Schlesinger, Un héritage amer: le Viet-Nam, Paris, Denoël, édit., 1967, p. 78.

^{6/} Op. cit., p. 78 à 80.

29. La position prise actuellement par la Chine dans le domaine du désarmement nucléaire est tout à fait semblable à celle que la France a adoptée avant elle.

30. En réponse au Traité sur l'arrêt des essais nucléaires, signé à Moscou le 5 août 1963, la Chine proposa, dans le même esprit, la convocation d'une conférence des chefs de gouvernement de tous les pays du monde aux fins de conclure un traité dont les signataires s'engageraient non seulement à ne pas fabriquer, ni expérimenter, ni faire commerce d'armes nucléaires, mais encore à ne pas en faire usage et à les détruire. Elle reprit cette proposition lors de sa première expérience nucléaire, en octobre 1964, mais ne reçut d'autre réponse de Washington qu'une allusion à une éventuelle conférence des Cinq, si Pékin acceptait de ratifier le Traité de Moscou.

31. Les Etats-Unis ne se sont jamais montrés disposés à renoncer à leur monopole, ni à réduire massivement leurs stocks de bombes ou de fusées, ni à s'engager à ne pas utiliser les premiers les armes nucléaires et thermonucléaires, alors que la Chine, à chaque expérience nucléaire ou thermonucléaire, répète solennellement "qu'à aucun moment et dans aucune circonstance la Chine n'utilisera la première les armes nucléaires". Elle ajoute:

"Comme dans le passé, le peuple et le gouvernement chinois continueront à mener une lutte résolue, de concert avec les autres peuples et pays épris de paix, dans le noble but de l'interdiction complète et de la destruction de l'armement nucléaire."

32. Il est aberrant de maintenir le peuple chinois dans l'isolement et dans un statut d'infériorité et de culpabilité, et il importe au plus vite que les Nations Unies reconnaissent qu'aucun accord intéressant la paix et la sécurité internationales n'est valable sans la participation de la Chine, une puissance de 750 millions d'habitants, devenue aujourd'hui puissance nucléaire.

33. Ce n'est pas la Chine qui fait du "chantage nucléaire", mais bien le Gouvernement des Etats-Unis. A ce sujet, qu'il me soit permis de citer quelques passages d'un livre écrit par le président Johnson lui-même (L'avenir des Etats-Unis), publié en 1964. Le Président des Etats-Unis écrivait ce qui suit:

"Les Etats-Unis d'aujourd'hui sont plus forts qu'ils ne l'ont jamais été, et dans tous les domaines. Ils surclassent n'importe lequel de leurs adversaires et n'importe quelle alliance hostile. Ils sont plus puissants que ne le serait une ligue de tous les pays d'aujourd'hui et des temps passés. Et leur force s'accroît:

"Le domaine dans lequel cette force s'accroît, c'est celui de la dissuasion atomique. Depuis janvier 1961, nos disponibilités de riposte nucléaire se sont multipliées par deux et demi..."

"Quand on considère une telle puissance, on constate que, par comparaison, toutes les forces destructives mises en jeu dans toutes les batailles livrées depuis le début de l'histoire humaine, équivalent à un pétard par rapport au soleil... 7/.

"Dans le monde d'aujourd'hui il n'y a plus de place pour la faiblesse... 8/.

"Je m'adresse à nos alliés comme à nos adversaires pour leur faire entendre clairement ceci: nos amis n'ont rien à craindre et nos ennemis n'espéreraient qu'en vain... 9/."

Ces paroles belliqueuses et bellicistes se passent de tout commentaire.

34. Cependant, malgré cette supériorité matérielle et technique et leurs méthodes barbares de guerre, les impérialistes américains sont aujourd'hui tenus en échec par l'héroïque peuple vietnamien qui lutte pour son indépendance et sa liberté.

35. Malgré les agressions et les provocations commises par les forces américaines à son égard, la Chine a toujours fait preuve de patience et de retenue. Par voie de négociations, elle s'est efforcée de demander aux Etats-Unis de retirer toutes leurs forces armées de la province de Taiwan et du détroit de Taiwan et elle poursuit depuis plus de 10 ans, d'abord à Genève puis à Varsovie, des entretiens avec les Etats-Unis sur cette question de principe qui ne souffre aucune concession. C'est là une preuve évidente que la Chine a toujours pratiqué une politique destinée à résoudre par des moyens pacifiques les différends qui peuvent exister ou surgir entre Etats indépendants.

36. Les considérations que je viens d'exposer montrent clairement qu'il est du devoir et de l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies de rétablir sans plus tarder la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'ONU et dans tous les organismes qui s'y rattachent. Cet acte doit se traduire également par l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kaï-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent.

37. La solution de ce problème ne saurait être retardée davantage car, d'une part, elle constitue une impérieuse nécessité pour le renforcement de l'autorité et de l'audience de l'Organisation et, d'autre part, elle est indispensable à la sauvegarde de la Charte des Nations Unies et à la cause que l'Organisation doit servir conformément à la Charte.

38. C'est pour ces raisons que la délégation cambodgienne voudrait lancer un appel à tous les Membres de l'Organisation pour qu'ils appuient le projet de résolution [A/L.531] présenté par des pays non alignés d'Asie et d'Afrique et pour qu'ils rejettent le projet [A/L.532] patronné par les Etats-Unis.

39. M. WEI TAO-MIN (Chine) [traduit du chinois]: Nous sommes aujourd'hui témoins d'une nouvelle campagne, la septième depuis 1961, année où la prétendue question de la représentation de la Chine fut pour la première fois inscrite à l'ordre du jour — campagne destinée à faire siéger le régime communiste chinois à l'Organisation des Nations Unies. Le régime que l'Assemblée est invitée à admettre est celui-là même qui s'est révélé comme étant l'ennemi du peuple chinois, celui-là même qui s'est livré à de

7/ Lyndon B. Johnson, L'avenir des Etats-Unis, Paris, Robert Laffont, édit., 1964, p. 78 et 79.

8/ Op. cit., p. 75.

9/ Op. cit., p. 73 et 74.

nombreux actes d'agression à l'égard d'autres pays, et qui a bafoué les principes et les objectifs fondamentaux des Nations Unies.

40. Bien des événements se sont produits depuis le débat qui fut consacré à cette question en novembre dernier. L'agitation et la confusion qui ont résulté de la prétendue "révolution culturelle prolétarienne" se sont étendus. En matière de politique étrangère, l'idéologie de Pékin a pris un caractère de plus en plus militant. Les relations entre Pékin et le reste du monde se sont détériorées dans tous les domaines.

41. L'un des aspects les plus inquiétants de l'évolution actuelle a été l'exportation de la tactique des Gardes rouges. Aujourd'hui, Pékin se réclame du droit de porter la "révolution culturelle" au-delà de ses propres frontières. Ceci a été énoncé de la manière la plus explicite, dans un éditorial du journal officiel du régime, le Quotidien du peuple, du 13 août 1967. Je cite:

"Les travailleurs de la Chine socialiste qui aident les pays étrangers sont des propagandistes enthousiastes et de vaillants défenseurs de la pensée de Mao Tsé-toung. Où qu'ils aillent, ils emportent avec eux la pensée de Mao Tsé-toung, ils lui font prendre racine et la font fleurir à travers le monde. Dans la lutte internationale, les combattants rouges de Chine qui aident les pays étrangers, armés de la pensée toujours victorieuse de Mao Tsé-toung, s'en tiennent fermement à leur condition prolétarienne, et leur amour et leur haine de classe reposent sur des bases clairement définies. Où qu'ils soient, ils savent à tout moment reconnaître la bonne voie, distinguer leurs amis d'avec leurs ennemis, persévérer dans la voie de la vérité, défendre leurs principes, oser gravir les flancs d'une montagne d'épées aux lames acérées et se précipiter dans une mer de feu."

42. De toute évidence, il n'est rien que Pékin ne soit disposé à entreprendre pour fomenter ou encourager l'agitation dans d'autres pays au nom de la prétendue pensée de Mao Tsé-toung. De son propre aveu, tout son personnel diplomatique de même que le personnel chargé de l'assistance économique et technique sont des agents de la cinquième colonne auxquels est assignée la responsabilité particulière de porter la subversion dans les pays où ils sont accrédités. Peu importe que ces pays soient communistes ou non, alignés ou non alignés.

43. Le cas de la Birmanie constitue à cet égard un exemple particulièrement frappant. La Birmanie, l'un des premiers pays à avoir reconnu le régime de Pékin, l'un des plus fervents défenseurs de la cause communiste chinoise, tant au sein des Nations Unies qu'à l'extérieur, sert aujourd'hui de cible aux menaces les plus pressantes de Pékin. Aujourd'hui, Pékin demande ouvertement que soit renversé le gouvernement Ne Win, lequel, à son avis, est "fasciste, réactionnaire et traître", pour la simple raison que Rangoon a refusé aux agents communistes chinois l'autorisation de propager la "pensée de Mao Tsé-toung". "Propager la pensée de Mao Tsé-toung", lit-on dans le Quotidien du peuple du 10 juillet 1967, "est le droit sacré et inviolable du personnel chinois travaillant à l'étranger".

44. Dans quelle mesure doit-on prendre au sérieux de telles menaces? Dans les circonstances actuelles, on peut sans doute exclure l'éventualité d'une intervention militaire directe, mais il ne s'ensuit nullement qu'on puisse balayer ces menaces d'un geste supérieur. En effet, si Pékin ne recourt pas à l'intervention militaire directe, il s'attaque aujourd'hui à la Birmanie sur trois fronts: en offrant son appui total au Parti communiste birman, lequel a été déclaré hors la loi; en encourageant les mouvements séparatistes qui se sont formés dans les régions proches de la frontière birmane; en fomentant des activités subversives à Rangoon et dans les autres centres urbains. L'agression par personnes interposées, telle qu'elle a lieu au Viet-Nam, peut constituer pour l'indépendance d'un pays une menace aussi grave qu'une invasion militaire ouverte et non déguisée.

45. Le régime qui encourage la guerre et la violence, qui s'arroge le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays et de saper l'indépendance des Etats qui lui sont voisins, ne peut être qualifié d'"épris de paix", même au prix du plus grand effort d'imagination. De toute évidence, un tel régime, n'a pas sa place dans une organisation qui se consacre au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au règlement pacifique des différends internationaux, et qui s'emploie à faire naître entre les nations des relations amicales fondées sur le droit et la justice, qui se voue au progrès social et à l'amélioration du niveau de vie dans une plus grande liberté, et à l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

46. Comme on l'a cependant fait valoir, l'existence du régime communiste en Chine continentale est un fait d'une telle évidence qu'il est absurde de prétendre qu'il n'existe pas. La réponse à cette question est que nul n'ignore l'existence de ce régime. Et c'est précisément en raison du danger réel que son existence représente qu'il doit demeurer exclu d'une organisation telle que les Nations Unies.

47. D'autres attribuent à l'isolement politique de Pékin son attitude scandaleuse dans la vie internationale. Ceux-là prétendent qu'une fois admis au sein de l'Organisation mondiale, lorsqu'il aura subi l'influence civilatrice de l'opinion internationale, ce régime cessera d'être hostile à l'égard du reste du monde.

48. Pour ma délégation, un tel argument est sujet à caution. Il procède d'une illusion et d'un vœu pieux, mais il ne reflète absolument pas la réalité de la situation. Mao Tsé-toung et sa clique n'ont jamais été connus pour leur docilité à se laisser influencer par l'extérieur. Ils se considèrent comme les uniques dépositaires de la vérité. On aurait peine à imaginer que des hommes qui possèdent une foi aussi inébranlable dans la justice de leur cause puissent se laisser influencer par quelque chose d'aussi changeant que ce qu'on appelle l'opinion internationale. D'être admis aux Nations Unies ne les rendra ni moins belliqueux ni moins agressifs, et leur fournira seulement l'occasion de mettre à exécution la menace qu'ils profèrent depuis longtemps de "réformer" — ou plutôt d'anéantir — l'Organisation des Nations Unies.

49. Le régime de Pékin entretient des relations diplomatiques avec plus de 40 pays. Je laisse à ces

pays le soin de juger dans quelle mesure ils ont pu exercer quelque influence sur le comportement de Pékin à l'égard du reste du monde. C'est dans l'intention expresse de mettre fin à l'isolement de ce régime que la France l'a reconnu en 1964. Rien ne prouve que la France ait remporté à cet égard plus de succès qu'aucun des autres pays qui ont échangé des missions diplomatiques avec le régime communiste chinois. En fait, on peut douter qu'il soit possible d'entretenir aucune espèce de relations valables avec ce régime, dans la mesure où chacun de ses actes est une négation des principes et des pratiques qui président aux rapports normaux entre gouvernements.

50. La vérité en cette affaire est que l'isolement politique de Pékin — s'il s'agit d'un isolement politique — n'est pas la cause du comportement scandaleux qu'il adopte dans la vie internationale; c'est ce comportement, au contraire, qui est à l'origine de son isolement. Le Prince Sihanouk du Cambodge devait savoir de quoi il parlait quand il a dit que Pékin avait perdu la plupart de ses amis du fait de s'être "engagé dans la mauvaise voie". Dans son discours du 13 septembre 1967, il a ajouté:

"En date du 4 septembre 1967, il ne lui en restait plus que deux: l'Albanie et le Cambodge. Et maintenant, depuis le 4 septembre, il ne lui reste plus que l'Albanie, parce qu'il en a perdu un de plus, le Cambodge."

51. Le fait que le prince Sihanouk continue d'entretenir des relations diplomatiques avec Pékin n'enlève absolument rien à la validité de sa remarque, à savoir que le caractère belliqueux et l'agressivité de Pékin sont le fruit de sa propre idéologie plutôt que des pressions exercées par la communauté mondiale et de l'attitude qu'elle adopte à son égard.

52. Le Prince Sihanouk n'ignorait pas la menace que les communistes chinois constituent pour son pays. Pour les dirigeants de la révolution culturelle de Mao Tsé-toung, a-t-il déclaré lors de sa conférence de presse du 18 septembre "même de petites, de minuscules régions, valent la peine d'être avalées." Il a comparé la révolution culturelle à une "baleine qui dévore des petits poissons". Pourtant, le représentant du Cambodge à la présente Assemblée, affichant une bienheureuse méconnaissance des véritables intérêts de son pays, continue de se tenir au premier plan de ceux qui insistent pour que Pékin soit admis aux Nations Unies. Mais la circonspection dont le Cambodge fait preuve ne le préservera pas des desseins agressifs de Pékin. La voie de la sécurité du Cambodge aussi bien que de l'ensemble des pays de l'Asie du Sud-Est, n'est pas celle qui consiste à apaiser l'agresseur, mais au contraire à renforcer la volonté de lui tenir tête.

53. Les défenseurs de Pékin soutiennent que, dans cette ère thermonucléaire, la réduction de la tension internationale doit être la première et la principale préoccupation de tous les hommes d'Etat. Pour cette raison, ils croient que les communistes chinois, en dépit de leur intransigeance et de leur humeur belliqueuse, doivent être admis aux Nations Unies; il est beaucoup moins dangereux, pensent-ils, de les admettre au sein de l'Organisation que de leur en refuser l'entrée. Qui plus est, tant qu'ils seront

absents des Nations Unies, un grand nombre de problèmes très importants et urgents, qui se posent à l'Organisation, et notamment celui du désarmement, ne pourront être résolus.

54. Toutefois, aux yeux de ma délégation, un tel argument, apparemment plausible, est totalement sans valeur. Ceux qui tiennent ce langage semblent prêts à sacrifier les principes fondamentaux de la Charte pour rendre service aux communistes chinois. Il est inconcevable, selon ma délégation, que des Membres des Nations Unies, qui se sont solennellement engagés à appliquer les principes de la Charte, puissent en même temps demander qu'on n'en tienne pas compte. La Charte est la loi fondamentale de l'Organisation. On ne peut y porter la main sans que celle-ci en subisse d'irréparables dommages. Ceux qui sont prêts à renier les principes de la Charte afin de rendre service à Pékin sont, en réalité, poussés par la crainte de la guerre. Mais admettre Pékin pour la seule raison qu'on a peur, c'est l'encourager à l'"escalade dans l'agression" jusqu'au jour où il n'y aura plus d'autre solution possible que la guerre. La leçon de la seconde guerre mondiale ne devrait pas être aussi facilement oubliée.

55. Pour ce qui est du désarmement, Pékin a déjà fait savoir dans les termes les moins équivoques qu'il ne saurait y avoir de réduction des armements tant que le communisme n'aura pas remporté la victoire dans le monde entier. Aux yeux de Pékin, les Nations Unies "sont absolument incapables de résoudre la question du désarmement, non plus qu'aucun autre grand problème international".

56. Il n'y a évidemment aucune raison de croire que les problèmes auxquels les Nations Unies font actuellement face disparaîtraient dès lors que Pékin serait admis à faire partie de l'Organisation. Mais il y a au contraire toute raison de croire que la présence de Pékin en ces lieux provoquerait l'apparition d'une multitude de nouveaux problèmes qui pourraient bien saper l'existence même des Nations Unies.

57. Ceux qui plaident pour l'admission de Pékin fondent bien souvent leurs arguments sur des hypothèses tout aussi fallacieuses qu'injustifiées. L'une de ces hypothèses est que le régime communiste qui s'est installé en Chine continentale reçoit l'appui des masses populaires. Rien ne saurait pourtant être plus loin de la vérité. Le peuple chinois n'a jamais accepté la tyrannie communiste contre laquelle, en fait, il n'a jamais cessé de lutter. Dix-huit ans de terreur et d'embrigadement systématiques n'ont pas suffi à étouffer l'esprit de résistance. Des millions d'hommes ont péri dans la lutte. Des millions d'autres ont fui le pays. Le Chinois aime son foyer; il lui est difficile de laisser derrière lui parents et amis, de rompre des liens aussi anciens que lui-même et d'aller jusqu'à perdre son identité humaine en échange des incertitudes de la vie en exil. Il ne fait aucun doute que seules la peur et la réaction les plus intenses peuvent amener à la décision de s'enfuir. Et c'est de cette façon que le Chinois proclame, de toutes ses forces, sa haine inaltérable du régime.

58. Au cours des années, ma délégation a rappelé le caractère non chinois du régime de Pékin. La prétendue "révolution prolétarienne", en détruisant

impitoyablement toutes les valeurs culturelles auxquelles le peuple chinois est si profondément attaché, a montré sans qu'il puisse subsister le moindre doute, que ce régime est non chinois, aussi bien par sa nature que par ses objectifs. Il est opposé à tout ce que défend le peuple chinois et, comme tel, il ne saurait en aucune façon, représenter les Chinois dans la communauté mondiale.

59. Une autre hypothèse, qui découle directement de la première et qui est considérée comme allant de soi par ceux qui ont une foi presque superstitieuse dans la capacité de Pékin à conserver le pouvoir, est que ce régime est définitivement établi en Chine et ne saurait être indéfiniment écarté des Nations Unies.

60. Ceux qui fondent leurs arguments sur cette hypothèse semblent avoir oublié la leçon de l'histoire de ces dernières années, à savoir que tous les régimes totalitaires paraissent forts et irréductibles jusqu'au jour où ils sont renversés. Le régime communiste chinois ne fait pas exception.

61. En fait, ce régime connaît déjà de profondes difficultés. La prétendue "révolution culturelle" est en elle-même un signe de faiblesse et non pas de force. Elle est la manifestation extérieure du sentiment profond d'insécurité qu'éprouve le régime, et de son manque total de foi en son propre avenir. Conscient du fait que son autorité n'est pas sanctionnée par la tradition culturelle chinoise, il a jugé nécessaire de se débarrasser de cette tradition. Mais la tradition culturelle du peuple chinois a maintenant commencé à faire sentir son influence. C'est cette tradition, et non pas la prétendue "pensée de Mao Tsé-toung", qui finira nécessairement par prévaloir.

62. Aujourd'hui, le régime se trouve aux prises avec une lutte confuse pour le pouvoir. Partout, les forces maoïstes et antimaoïstes s'affrontent. L'ordre public a pratiquement cessé d'exister. Dans leur détermination à abattre les "usurpateurs", les "révisionnistes" et autres "monstres", les "rebelles révolutionnaires" de Mao Tsé-toung ont fait du beau travail, détruisant le Parti et son mécanisme administratif. Dans les provinces, les dirigeants locaux défient ouvertement l'autorité centrale. Cinq seulement des 26 provinces qui composent la Chine et deux sur une douzaine environ des villes principales sont encore sous l'autorité effective de Pékin.

63. Dans les premiers temps de la "révolution culturelle", l'armée s'est plus ou moins tenue à l'écart. Au mois de janvier dernier elle a reçu l'ordre de "passer à l'action". On n'a pas tardé à découvrir, cependant, qu'il y avait des "personnes occupant des postes importants dans l'Armée rouge qui s'étaient engagées dans la voie du capitalisme". Dans la mesure où les hommes de troupe sont originaires des régions rurales, leur moral en baisse reflète bien la situation extrêmement confuse qui règne dans les campagnes. On ne saurait attendre d'eux qu'ils appuient sans réserve un régime qui a causé tant de malheurs et de souffrances à leurs familles.

64. Deux autres forces considérables ont contribué à intensifier la désintégration. L'une est l'aspiration du peuple à la liberté et l'autre, l'effondrement de l'économie. Paysans et ouvriers, qui ont le plus vivement souffert de la tyrannie communiste, constituent

aujourd'hui l'avant-garde des forces antimaoïstes. Ils se sont joints aux éléments antimaoïstes qui existent au sein du Parti communiste pour renverser Mao Tsé-toung et tout ce qu'il représente. Comme je l'ai déjà dit dans ma déclaration au cours de la discussion générale (à la 1580ème séance), il y a beaucoup d'ironie dans le fait que Mao Tsé-toung, le théoricien de la "guerre populaire" et le promoteur de la tactique d'encerclement des villes à partir des campagnes, constate aujourd'hui que ses idées se retournent contre lui. Cette même "guerre populaire", cette même tactique d'encerclement des villes à partir des campagnes, sont aujourd'hui utilisées pour provoquer sa propre chute.

65. Dans une tentative pour enrayer l'aggravation de la situation, le régime de Pékin a récemment renforcé la campagne qu'il mène en vue de constituer ce qu'il appelle "une grande alliance révolutionnaire" des cadres de la révolution, de l'armée et des masses. Mais cela ne sauvera probablement pas le régime de l'effondrement final. Le désordre a atteint une telle ampleur que même si les maoïstes en venaient à reconsidérer ou à modifier leurs méthodes, la situation ne pourrait s'améliorer.

66. Au moment où les espoirs du peuple chinois semblent avoir le plus de chances de se concrétiser, les Nations Unies n'ont pas le droit de donner leur approbation à un régime qui a commis tant de crimes odieux contre ce peuple.

67. Aux yeux du peuple chinois, il n'existe qu'une seule Chine et qu'un seul gouvernement chinois légal, le Gouvernement de la République de Chine. Il rejette catégoriquement toute proposition qui tendrait à résoudre la question de la représentation par la formule dite "des deux Chines". Permettez-moi de déclarer, avec toute la vigueur dont je suis capable, que le droit de déterminer qui doit représenter la Chine à l'Organisation des Nations Unies appartient uniquement au peuple chinois. Il n'appartient à aucun des Membres de la présente Assemblée, non plus qu'à quiconque, de décider à sa place ou d'avancer des propositions incompatibles avec ses vœux et ses aspirations.

68. La question de la représentation de la Chine ne met pas en cause seulement la légitimité du Gouvernement de la République de Chine aux Nations Unies; elle a des prolongements qui compromettent gravement l'avenir de l'Organisation elle-même. Il n'est personne qui se soucie véritablement des intérêts de l'Organisation et qui puisse accepter l'admission d'un régime que l'esprit de la Charte tout autant que sa lettre disqualifient complètement. Tout geste d'apaisement de la part des Nations Unies ne peut qu'encourager l'agresseur dans les desseins qu'il forme pour dominer le monde. Il n'est plus temps de rester accroché à des positions qui ne sont plus guère défendables, aujourd'hui que Pékin renforce ses activités subversives en tous les points chauds du monde et principalement dans le Sud-Est asiatique.

69. La prudence élémentaire exige donc que l'Assemblée considère sous son vrai jour la question de la représentation de la Chine. Au nom des 700 millions de Chinois qui aujourd'hui languissent sous le joug de la tyrannie communiste, au nom de la paix et de la

sécurité internationales, au nom des Nations Unies elles-mêmes, je vous adjure, mes chers collègues, de repousser toute proposition qui tendrait à faire siéger ici le régime communiste chinois.

70. M. LOPEZ (Philippines) [traduit de l'anglais]: Aujourd'hui, comme au cours des sessions précédentes, nous sommes appelés à nous prononcer sur deux questions connexes. La première consiste à savoir si nous devrions ou non accepter une proposition tendant à "rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies"; la seconde si oui ou non nous devrions convenir que toute proposition tendant à modifier la représentation de la Chine est une question importante au sens du paragraphe 2 de l'Article 18 de la Charte et requiert de ce fait un vote à la majorité des deux tiers pour être adoptée.

71. A cette question, la tradition a donné un caractère éminemment politique, et puisqu'il s'agit d'une question politique, nous devons remarquer que le problème n'a pas été bien posé par ceux qui ont fait inscrire cette question à l'ordre du jour. S'il ne s'agissait que de rétablir de prétendus droits légitimes de la République populaire de Chine, l'Assemblée générale n'aurait d'autre choix que d'accepter la proposition, faute de se rendre coupable d'un acte illégitime et par conséquent indéfendable. Mais un droit, qu'il soit légitime ou illégitime, ne peut être rendu qu'à celui qui l'a possédé auparavant et l'aurait perdu. Etant donné que la République populaire de Chine n'a jamais exercé dans le passé le droit de représenter la Chine à l'Organisation des Nations Unies, aucune demande de restitution ne saurait être valablement déposée, ni par elle ni par d'autres pays agissant en son nom. Ainsi, le libellé même de ce point de l'ordre du jour est une pétition de principes. C'est pour cette raison, sinon pour d'autres, que la proposition présentée par la délégation de l'Albanie et d'autres délégations doit être rejetée.

72. A propos de la République populaire de Chine, l'Assemblée générale ne peut être saisie que d'une seule question valable, et encore est-elle hypothétique. Il s'agirait de savoir si l'Assemblée générale accèderait ou non à une requête ou à une prétention émanant de la République populaire de Chine et tendant à ce que ce régime représente la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Nous avons choisi les termes de cette proposition conditionnelle avec beaucoup de soin. Elle se fonde sur l'hypothèse selon laquelle le Gouvernement de la République populaire de Chine exprimerait lui-même le désir et réclamerait lui-même le droit de représenter la Chine à l'Organisation des Nations Unies, en donnant à celle-ci toutes précisions à cet effet. Or, à notre connaissance, le Gouvernement de Pékin n'a exprimé aucun désir ni formulé aucune prétention de ce genre. Au contraire, il continue d'adopter, à l'égard des Nations Unies, une attitude de mépris non mitigée. Il a fait savoir qu'il n'envisagerait pas d'adhérer à l'Organisation des Nations Unies tant que celle-ci n'aurait pas procédé à des réformes intérieures qui satisfassent aux conditions posées par Pékin, faute de quoi, Pékin se verrait contraint de créer ce qu'il a appelé une "Organisation des Nations Unies révolutionnaires" de son cru.

73. Dans ces conditions, et en l'absence d'une requête ou d'une prétention émanant de la République populaire de Chine pour représenter ce pays à l'Organisation des Nations Unies, la question de modifier la situation actuelle ne se pose même pas. L'Assemblée générale ne devrait pas être appelée à répondre à une question hypothétique.

74. On nous rappelle souvent qu'il ne s'agit pas pour nous de débattre de l'admission ou non d'un nouvel Etat Membre, mais plutôt de décider lequel des deux régimes rivaux a le droit de représenter un Etat qui fait déjà partie des Nations Unies, une telle décision devant logiquement avoir un caractère obligatoire et non facultatif. Or il est évident qu'une telle décision implique un choix délibéré, dicté par des considérations d'ordre principalement politique. Ces considérations ne portent pas sur la légitimité d'un gouvernement, la nature ou la portée de son autorité ou la stabilité de ses institutions. Il appartient à chaque Etat Membre de décider de lui-même quelle est la solution la plus conforme à l'intérêt des Nations Unies. Il ne saurait être question qu'un régime, quel qu'il soit, puisse bénéficier d'office du droit de représenter un Etat Membre à l'Organisation des Nations Unies.

75. Etant donné que toute considération d'ordre politique revêt un caractère décisif, nous reprendrons l'idée que nous avons exprimée lors de la session précédente, à savoir qu'il y a un temps pour tout. Nous continuons de croire, en toute sincérité, que le temps n'est pas encore venu de poser la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Divisée contre elle-même, en conflit avec la plupart de ses voisins et avec une grande partie du reste du monde, la République populaire de Chine est, à l'heure actuelle, incapable de respecter les obligations qui incombent à tout Membre des Nations Unies; elle n'en éprouve même pas le désir, et ne semble pas, en fait, vouloir entretenir les moindres rapports avec l'Organisation.

76. Voulons-nous donc empêcher à tout jamais la Chine continentale de participer à l'activité des Nations Unies? L'expression "à tout jamais" n'existe pas dans le vocabulaire de l'histoire. Nous rappellerons qu'il a fallu près de 10 ans de longues et difficiles négociations pour assurer l'admission simultanée d'une douzaine environ de nouveaux Etats aux Nations Unies. Nul ne s'est posé la question de savoir si ces Etats remplissaient toutes les conditions requises pour être admis aux Nations Unies ou en avaient seulement le droit. Il ne s'est agi que d'une question de temps et cela a tenu, aussi, à l'évolution du climat qui régnait entre les Etats intéressés et à l'intérieur des Nations Unies elles-mêmes. De la même façon, le jour viendra certainement où le peuple chinois aura un gouvernement qui sera véritablement l'expression de ses antiques traditions de modération, et qui reflétera sa vive aspiration à une vie meilleure dans la paix et la liberté. Que ce soit à la suite d'une décision arbitraire de l'Assemblée générale ou à cause de l'irresponsabilité dont ses dirigeants ne cessent de faire preuve, le peuple chinois ne saurait être privé à tout jamais de la possibilité de coopérer avec les Nations Unies. Mais les Chinois eux-mêmes se doivent d'abattre cette nouvelle Grande Muraille qu'est la

doctrine fanatique que leurs dirigeants leur ont inculquée et dont ils ont entouré le pays. Le peuple soviétique a mis 45 ans pour tempérer sa ferveur idéologique et pour accepter le principe de la coexistence pacifique. Nous devons être disposés à attendre aussi longtemps, s'il le faut, pour que le régime actuellement en place en Chine continentale subisse une transformation semblable.

77. La Chine, qui s'appelait dans le passé l'Empire du milieu, se dresse aujourd'hui dans son immensité au cœur même de l'Asie. Même si nous le voulions, nous ne pourrions pas la faire disparaître par la magie ou par la prière. Nous savons que nous qui sommes ses voisins devons vivre avec elle et trouver avec elle un modus vivendi. Nous sommes convaincus que grâce à une coopération pacifique et à des relations de bon voisinage, nous pourrions, en conjuguant nos efforts, permettre à ces multitudes d'Asie d'accéder de plus en plus rapidement à de meilleures conditions de vie; nous refusons d'admettre, en revanche, que la Chine ait le droit de dicter les conditions auxquelles nous devrions nous conformer dans nos futurs rapports avec elle, et nous devons nous opposer à toute tentative de sa part d'agir de la sorte. Il est profondément tragique, et infiniment dangereux pour l'humanité tout entière, de voir la Chine communiste se prononcer avec violence contre le principe de la coexistence pacifique entre des pays ayant des systèmes politiques et économiques différents. Pékin a dénoncé ce principe comme étant une hérésie révisionniste destinée à saper les fondements des doctrines de révolution perpétuelle et d'exportation de la révolution.

78. Nous devons avoir le courage et la patience d'attendre que le peuple chinois se libère un jour ou l'autre de la tension qui a résulté de sa longue et dure révolution. Le moment viendra où le peuple de Chine continentale aura un gouvernement qui sera le reflet fidèle de son désir de collaborer avec ses voisins et avec le reste du monde pour édifier, dans la légalité, un monde nouveau de paix, de liberté et d'abondance. Mais ce temps n'est pas encore venu.

79. En ce qui nous concerne, la question de savoir si oui ou non la proposition tendant à modifier la représentation de la Chine exige une majorité des deux tiers pour être adoptée nous paraît tomber sous le sens. Elle touche, d'une part, à un droit qui appartiendrait ou non à la nation la plus peuplée de la terre, membre du Conseil de sécurité à titre permanent, et, d'autre part, à l'avenir même des Nations Unies. C'est pourquoi peu de questions revêtent autant d'importance que celle-ci. En outre, puisque l'Assemblée générale, toutes les fois que la question lui a été posée dans le passé, a toujours décidé qu'elle tombait sous le coup de la règle des deux tiers, il ne pourrait y avoir, aujourd'hui, qu'une seule raison logique qui l'amène à modifier sa décision, à savoir que, pour des raisons mystérieuses et obscures, la question aurait soudain perdu de son importance par rapport aux années précédentes, ce qui serait parfaitement absurde.

80. Pour les raisons que nous venons d'exposer, nous voterons contre le projet de résolution A/L.531, présenté au nom de l'Albanie et d'autres pays, et nous appuierons le projet de résolution A/L.532 déposé par 14 pays, y compris les Philippines.

81. M. TSURUOKA (Japon) [traduit de l'anglais]: La question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies est l'une des plus complexes et des plus importantes que cette organisation ait jamais eues à examiner. C'est un problème qui a de très graves incidences sur la paix et la sécurité du monde dans son ensemble, et de l'Asie en particulier. Le Japon est intéressé par tous les aspects de la situation en Chine et avant tout, par les problèmes que cette situation soulève et qui sont à l'origine de nos débats d'aujourd'hui. Le Japon a, sous de nombreux rapports, des liens si étroits avec la Chine qu'il nous est impossible de sous-estimer l'importance de la question de sa représentation.

82. Du point de vue géographique, un coup d'œil sur la carte de l'Asie orientale montre que l'archipel japonais est séparé du continent chinois par des bras de mer relativement étroits, et qu'il se trouve aussi, à très peu de distance de Taiwan. La Corée est un proche voisin. L'Asie du Sud-Est et du Sud, compte tenu du temps passé aujourd'hui à parcourir les distances, n'est pas non plus très éloignée. Ces simples faits géographiques, en cette époque de technologie avancée et d'armements nucléaires très perfectionnés, doivent être pris en considération si nous nous penchons sur le problème de la paix et de la sécurité de notre pays. Nous ne pouvons pas davantage ignorer les menaces qui pèsent actuellement sur les diverses régions dont je viens de parler.

83. Du point de vue culturel, je tiens à rappeler aux représentants l'histoire des relations longues et pratiquement ininterrompues que le Japon et la Chine ont entretenues au cours de nombreux siècles. Il résulte de nos relations étroites et anciennes avec la Chine que le peuple japonais ne peut manquer de s'intéresser très vivement à ses relations avec le peuple chinois. Nous attendons impatiemment le jour — que nous espérons assez proche — où le peuple chinois tout entier pourra enfin vivre en paix et en harmonie avec ses voisins et avec le reste du monde. C'est certainement le désir du peuple et du Gouvernement japonais de vivre ainsi avec tous leurs voisins chinois.

84. Au surplus, il me semble parfaitement évident que le Japon, faisant partie de l'Asie orientale, attache une importance capitale à toute question pouvant influencer, directement ou indirectement, sur la paix et la sécurité de la région à laquelle il appartient. Le problème chinois dans son ensemble, et en particulier cet aspect du problème chinois qui est en ce moment soumis à l'Assemblée générale, sont parmi ceux qui revêtent un intérêt capital pour le Japon.

85. Ma délégation a toujours soutenu que toute disposition tendant à modifier la représentation de la Chine aux Nations Unies était une question importante au sens de l'Article 18 de la Charte, exigeant une majorité des deux tiers pour qu'une décision soit prise à son égard; nous nous sommes aussi constamment opposés à toute tentative visant à expulser la République de Chine de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne voyons aujourd'hui aucune raison valable qui puisse justifier un revirement dans notre attitude.

Nos motifs sont simples: les faits élémentaires dont l'Assemblée doit tenir compte pour étudier ce problème n'ont subi aucun changement essentiel; en fait, nous sommes aujourd'hui plus convaincus que jamais, étant donné la situation internationale actuelle, que la manière dont cette question évoluera ne peut manquer d'affecter la paix et la sécurité de l'Asie et, par conséquent, du monde entier.

86. Quels sont donc ces aspects essentiels de la situation qui sont demeurés inchangés et dont nous devons tenir compte? Tout d'abord, l'existence de deux autorités qui s'affrontent de part et d'autre du détroit de Taiwan; l'une d'elles est le Gouvernement de la République de Chine, lequel exerce une autorité effective sur une population de plus de 12 millions d'habitants, établis dans l'île de Taiwan et dans les îles voisines et jouissant d'un niveau de vie élevé; l'autre est le Gouvernement de la République populaire de Chine, avec ses 700 millions d'habitants établis en Chine continentale. Chacune de ces autorités n'a cessé de prétendre être le seul gouvernement légitime de l'ensemble du peuple chinois, situation qui constitue la principale source de tension depuis 1949.

87. Dans ces conditions, toute tentative visant à résoudre le problème de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies en expulsant l'un des deux gouvernements intéressés de la place qu'il occupe de droit au sein de cette organisation et en le remplaçant par l'autre risquerait inévitablement de bouleverser les rapports de forces en Asie orientale.

88. Pour les raisons que j'ai déjà indiquées, le Gouvernement japonais estime que toute proposition tendant à modifier la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies est une question importante au sens de l'Article 18 de la Charte. La délégation japonaise s'est donc associée à d'autres délégations en qualité de coauteur du projet de résolution A/L.532. Nous sommes convaincus qu'une vaste majorité de l'Assemblée se joindra à nous pour appuyer ce projet lorsqu'il sera mis aux voix. Si nous adoptons cette position, ce n'est pas en vue d'exclure des Nations Unies la République populaire de Chine, mais seulement parce que la situation n'a subi aucun changement essentiel qui puisse nous amener à croire que cette question a cessé d'être importante au sens de la Charte. A notre avis, la question de la représentation de la Chine est aussi importante que le désarmement, par exemple, ou l'apartheid, la question du Sud-Ouest africain, celle du Moyen-Orient, et bien d'autres.

89. L'attitude adoptée par la République de Chine et celle de la République populaire de Chine à l'égard de notre organisation diffèrent profondément, et c'est là un autre point qu'il convient de souligner. Outre qu'elle fut l'un des Membres fondateurs des Nations Unies, la République de Chine s'est scrupuleusement acquittée des responsabilités et des obligations qui lui incombent aux termes de la Charte; en outre, elle a constamment soutenu l'autorité et le prestige de l'Organisation. Ce sont là des faits bien connus et indiscutables. Quant à la position adoptée par le Gouvernement de la République populaire de Chine à

l'égard de l'Organisation des Nations Unies, elle est sujette à caution. En effet, on ne peut s'empêcher de se demander si ce gouvernement est vraiment disposé à s'acquitter des responsabilités et des obligations qui découlent de la Charte et si sa venue aux Nations Unies constituerait un facteur positif, de nature à renforcer le prestige et l'autorité de notre organisation.

90. Le Japon est favorable à toute évolution ordonnée et pacifique tendant vers la création d'un système international fondé sur le droit et le respect de la diversité entre les sociétés nationales. Il est possible qu'un jour la République populaire de Chine se montre capable de jouer un rôle plus constructif et plus harmonieux dans la communauté internationale. Mais, pour le moment, en raison de l'incertitude et de l'instabilité de la situation qui règne en Chine continentale, et étant donné que l'attitude actuellement adoptée par le Gouvernement de la République populaire de Chine à l'égard du reste du monde et des Nations Unies semble ne pas vouloir évoluer, cette possibilité paraît assez éloignée.

91. La seule proposition de fond tendant à résoudre le problème de la représentation de la Chine qui ait été soumise à l'Assemblée générale est le projet de résolution A/L.531, déposé par l'Albanie et appuyé par un certain nombre d'autres pays. Avec tout le respect que je dois à ses auteurs, je suis obligé de dire que mon gouvernement n'est certainement pas en mesure d'accepter la solution proposée dans ce projet de résolution sur le problème de la représentation de la Chine. Nous voterons contre ce projet et nous espérons être suivis dans ce sens par une vaste majorité des membres de l'Assemblée. Il est à la fois déraisonnable et injuste de proposer que les représentants de la République de Chine — comme d'ailleurs les représentants de tout autre Etat Membre de l'Organisation — soient sommairement expulsés des Nations Unies. D'après ce que je viens de dire, il est tout à fait évident que l'adoption de ce projet aurait des conséquences graves pour la paix et la sécurité d'une région où la situation est déjà extrêmement tendue.

92. C'est donc dans ce sens que ma délégation votera sur le projet de résolution A/L.531 lorsqu'il sera mis aux voix. Je tiens à répéter que ma délégation continue à penser qu'une décision portant sur ce projet de résolution ou sur tout autre projet dont le but principal serait de modifier la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies exige une majorité des deux tiers, en raison même de son importance. Telle est la raison pour laquelle ma délégation s'est associée à un certain nombre d'autres pour patronner le projet de résolution A/L.532, lequel, à notre avis, coïncide parfaitement avec l'intérêt suprême que nous avons tous à ce que soit assuré le maintien de la paix du monde et de la sécurité internationales. Nous espérons sincèrement que ce projet sera approuvé à une majorité écrasante.

93. J'ajouterai pour terminer que mon gouvernement espère que le jour viendra où une solution équitable et pacifique de la question qui nous occupe pourra contribuer à fonder des relations plus harmonieuses entre les pays d'Asie et le reste du monde.

94. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): A la séance de demain matin, l'Assemblée générale poursuivra l'examen du point 93 de l'ordre du jour. Il demeure toutefois entendu que le point 94, "La situa-

tion au Moyen-Orient", conserve sa priorité élevée et que sa discussion peut être reprise à tout moment.

La séance est levée à 12 h 20.